

Je suis opposé à ce projet en raison de son impact sur des espèces protégées en extinction notamment. Cet impact est totalement biaisé dans cette étude d'impact car totalement bâclée. En effet, de graves omissions méritent de douter de la sincérité du bureau d'étude.

On peut lire page 106/616 :

« **3.2.1.3 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

*La liste des ZNIEFF présentes dans un rayon de 20 km autour de la zone d'étude ainsi que leurs intérêts patrimoniaux sont résumés dans le Tableau ci-dessous.*

*Tableau 49 : Inventaire des ZNIEFF aux environs du site »*

En termes d'omission grave, on ne pouvait faire mieux que ne pas mentionner la ZNIEFF la plus proche de la ZIP, dans l'AER (Aire d'Etude Rapprochée), dans l'état initial, et qui est pourtant peut-être la ZNIEFF la plus importante dans cette zone puisque a pour objet notamment la préservation de l'Outarde Canepetière : la ZNIEFF 1 Plaine de Doussay (Identifiant national : 540220147 - <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540220147.pdf> ).

En raison de ces grandes insuffisances de l'étude environnementale, merci de rendre un avis défavorable.